

## **Conseil fédéral**

Proposition

A0203-CFW-003

### **Les comités et réseaux de la FSE Mandat et composition**

Octobre 2003

## **Sommaire**

### **I- Les comités statutaires de la FSE : leur mandat et leur composition**

- 1.1 Comité des statuts et règlements
- 1.2 Comité de finances et de péréquation
- 1.3 Comité d'élection

### **II- Les comités non statutaires et les réseaux de la FSE**

- 2.1 Existence, rôle et fonctionnement
- 2.2 Les comités pédagogiques : leur mandat et leur composition
  - 2.2.1 Mandat général des comités pédagogiques
  - 2.2.2 Composition
    - a) Comité de la formation générale des jeunes  
Composition
    - b) Comité de la formation professionnelle  
Composition
    - c) Comité de l'éducation des adultes  
Composition
- 2.3 Les autres comités : leur mandat et leur composition
  - 2.3.1 Comité de la condition des femmes
  - 2.3.2 Comité d'interprétation et d'application de la convention (CIAC)
- 2.4 Les réseaux : leur mandat

### **III- Les procédures d'élection des membres des comités**

### **IV- Les modalités de fonctionnement des comités et réseaux de la FSE**

- 4.1 Convocation
- 4.2 Comptes rendus

### **V- Formulaire de mise en candidature des membres des comités**

**Les membres des comités pédagogiques pour l'année 2000-2002**

## Rappel

En vue d'assurer une meilleure représentation des femmes à l'intérieur de structures politiques de la FSE, le Conseil fédéral a, lors de l'adoption du plan d'action du Programme d'accès à l'égalité syndicale, retenu les orientations suivantes au regard de la composition des comités de la FSE :

- viser à assurer une représentation de trois femmes sur cinq aux différents comités ;
- assurer, dans cet ordre d'idée, qu'un minimum de deux postes sur les comités soient occupés par de femmes (40 %) ;
- si aucune candidature féminine n'a été présentée ou une seule candidature féminine a été présentée, maintenir deux postes ouverts ou un poste ouvert jusqu'au Conseil fédéral suivant. Lors de ce Conseil fédéral, le ou les poste vacants seront comblés, par élection et sans condition.

C'est à sa réunion des 26 et 27 septembre 1996 que le Conseil fédéral a adopté la proposition de modification aux Statuts visant à traduire cette orientation pour les comités statutaires de la FSE.

## **I- Les comités statutaires de la FSE : leur mandat et leur composition**

### **1.1 Comité des statuts et règlements**

#### **Mandat**

Le comité des statuts et règlements doit étudier toute proposition d'amendement aux statuts, toute proposition de règlement, toute proposition d'amendement ou d'abrogation de règlement et donner son avis au Conseil fédéral au sujet de telle proposition.

Il peut également faire au Conseil fédéral des recommandations relatives aux modifications à apporter aux Statuts et Règlements.

#### **Composition**

Le Comité des statuts et règlements se compose de quatre personnes désignées par le Conseil fédéral parmi ses membres. Au moins deux de ces poste sont occupés par une femme. Cependant, si un ou des postes qui doivent être occupés par une femme restent vacants lors de l'élection de membres du comité ou lors du remplacement d'un membre, le Conseil fédéral peut combler la ou les vacances en question sans assurer le minimum de deux postes.

Sont membres d'office avec droit de parole, mais sans droit de vote, une ou un membre du Comité exécutif et une ou un membre du personnel affecté à la Fédération et désignés par le Comité exécutif. Dans le cas de la désignation par le Comité exécutif de la présidence de la Fédération, cette dernière détient les mêmes droits que les autres membres désignés par le Conseil fédéral.

Les membres du comité sont élus par le Conseil fédéral pour un mandat de trois ans, à l'automne qui suit l'élection des membres libérés du Comité exécutif.

Pour 2002-2005<sup>1</sup>, le Comité des statuts et règlements est formé des personnes suivantes :

Francine Simoneau, S. E.. du Bas-Richelieu  
Jean Dumais, S. E. de la Rivière-du-Nord  
Micheline Germain-Saucier, S. E., de la région de Drummondville  
Sylvain Mallette, S.E. secondaire des Basses-Laurentides

---

<sup>1</sup> Mesure transitoire : À l'automne 2002, les membres du Comité des statuts et règlements sont élus pour une période de deux ans.

## 1.2 Comité de finances et de péréquation

### Mandat

Le Comité de finances et de péréquation a pour responsabilités :

- A. De surveiller les finances de la Fédération et de conseiller les instances et la personne qui occupe le poste de secrétariat et de la trésorerie au sujet de leur gestion ; sans restreindre la généralité de ce qui précède, il a plus particulièrement pour fonctions :
  - a) de vérifier si la gestion des fonds est conforme à leurs objectifs ;
  - b) d'élaborer des recommandations au regard de la proposition du budget fédéral qui sera soumise par la suite au Conseil fédéral pour adoption ;
  - c) d'examiner toute modification apportée en cours d'année au budget ;
  - d) d'examiner les revenus et dépenses, de vérifier si les dépenses de la Fédération ont été faites suivant les barèmes établis ;
  - e) d'examiner les états financiers préparés et attestés par la personne désignés pour accomplir cette vérification et de faire les commentaires ou les recommandations appropriés, le cas échéant ;
  - f) de répondre à toute demande particulière du Conseil fédéral, du Comité exécutif et de la personne qui assume la responsabilité politique de la gestion financière de la Fédération ;
  - g) de pouvoir interroger et analyser les politiques et procédures administratives ;
  - h) de faire toute recommandation susceptible d'améliorer la situation financière de la Fédération.
  
- B. Dans le cadre du régime de péréquation établi par règlement, d'étudier les demandes d'allocations, de faire des recommandations au Comité exécutif au sujet de ces demandes et de conseiller le Comité exécutif au regard de l'administration de ce régime.

## **Composition**

Le Comité de finances et de péréquation de la Fédération est composé de quatre personnes choisies par et parmi les membres du Conseil fédéral. Au moins deux de ces postes sont occupés par une femme. Cependant, si un ou des postes qui doivent être occupés par une femme restent vacants lors de l'élection des membres du comité ou lors du remplacement d'un membre, le Conseil fédéral peut combler la ou les vacances en question sans assurer le minimum de deux postes.

Sont membres d'office avec droit de parole mais sans droit de vote, la personne qui occupe le poste du secrétariat et de la trésorerie, un membre du personnel affecté à la Fédération désignés par le Comité exécutif.

Les membres du Comité de finances et de péréquation sont élus par le Conseil fédéral pour un mandat de trois ans, à l'automne qui suit l'élection des membres libérés du Comité exécutif.

Pour 2002-2005<sup>2</sup>, le Comité de finances et de péréquation est formé des personnes suivantes :

Suzanne Bérubé, S. E. de la Haute Côte-Nord  
Michèle Grenier, S. E. de la région des Moulins  
Diane Lacroix, S. E. E. de la Riveraine  
Lise Lapointe, S. E. du Saguenay

### **1.3 Comité d'élection**

#### **Mandat**

Le Comité d'élection a pour responsabilité principale d'appliquer les procédures prévues au règlement relatif aux procédures électorales et d'en assurer le respect. Il met en place les modes d'organisation appropriés pour que l'élection se tienne d'une manière ordonnée et rapide.

---

<sup>2</sup> Mesure transitoire : idem page 4.

## **Composition**

Le Comité d'élection est composé de trois personnes choisies par le Conseil fédéral parmi les conseillères et conseillers des membres du Conseil fédéral ou parmi les conseillères et conseillers du Conseil fédéral. Au moins deux de ces postes sont occupés par une femme. Cependant, si un ou des postes qui doivent être occupés par une femme restent vacants lors de l'élection des membres du comité ou lors du remplacement d'un membre, le Conseil fédéral peut combler la ou les vacances en question sans assurer le minimum de deux postes.

Le Conseil fédéral choisit également deux personnes à titre de substituts parmi les mêmes conseillères et conseillers.

La présidence du Comité d'élection assume d'office la présidence de toute élection.

Les membres du Comité d'élection sont élus par le Conseil fédéral pour un mandat de trois ans, à l'automne qui suit l'élection des membres libérés du Comité exécutif.

Pour 2002-2005<sup>3</sup>, le Comité d'élection est formé des personnes suivantes :

Jacques Boucher, S.E. de la région de Québec  
Ghislain Lallier (substitut), S. E. de l'Estrie  
Frédéric Pilon (substitut), S.E. de la région des Moulins

## **II- Les comités non statutaires et les réseaux de la FSE**

### **2.1 Existence, rôle et fonctionnement**

Les comités et réseaux sont un des moyens pour répondre aux objectifs de mise en valeur de la Fédération et de revalorisation de la profession enseignante. Ils constituent des lieux pour susciter et enrichir la réflexion, étendre la connaissance ou développer l'expertise sur diverses questions. Ils doivent également contribuer à la réalisation de certaines actions décidées par les instances.

Moyens privilégiés de formation, d'information et de ressourcement permettant aux militantes et militants qui y participent de mieux jouer leur rôle de multiplicatrices et multiplicateurs dans leur milieu, les comités et réseaux deviennent, à une époque où le syndicalisme est en questionnement, des outils supplémentaires de réappropriation des questions syndicales, de redéploiement des solidarités et de formation de la relève.

---

<sup>3</sup> Ibid.

## **La formation des comités et réseaux**

Les comités et réseaux sont formés pour promouvoir l'expression de différents points de vue afin d'approfondir la réflexion et d'enrichir les débats d'instances :

- ils sont mis en place pour permettre aux instances de disposer d'expertises utiles et mener des actions dans le milieu destinées à favoriser chez les membres une réelle appropriation des problématiques soulevées ;
- ils doivent agir dans le cadre des objectifs et des mandats définis annuellement dans le plan d'action adopté par le Conseil fédéral ; ils peuvent également être mis en place pour répondre à une problématique issue de l'actualité.

Les objectifs des comités et du réseau de vie pédagogique et professionnelle :

- favoriser l'approfondissement des préoccupations de vie pédagogique et professionnelle du personnel enseignant ;
- développer une expertise sur des questions professionnelles ou des questions d'actualité à partir de l'expérience de nos membres ;
- permettre le partage des pratiques professionnelles ;
- contribution à la formation, à l'éducation syndicale et au ressourcement de nos membres ;
- participer à la recherche de cohésion et de solidarité interne ainsi qu'au décloisonnement des secteurs ;
- favoriser l'intégration des nouvelles et nouveaux ;
- assurer l'enracinement et le rayonnement de nos interventions.

Cependant, la formule du groupe de travail ou de groupe-conseil est privilégiée pour scruter plus à fond une problématique particulière, outiller la Fédération sur cette réalité et identifier un certain nombre de solutions ou d'orientations à mettre de l'avant. Le groupe-conseil est mis sur pied sur une base temporaire, à la demande des instances qui définissent son mandat. Il siège le temps requis pour recueillir l'expertise nécessaire et soumettre ses avis aux instances appropriées.

## **Pour un fonctionnement harmonieux et un rayonnement véritable**

La question du fonctionnement amène à poser certaines règles qui déterminent mieux les attentes et le cadre opérationnel des comités et réseaux.

- Il appartient à chaque comité de faire rapport à l'instance qui le nomme du cheminement de ses dossiers et de la manière dont il a disposé de mandats du plan d'action de la Fédération qui relevaient de sa responsabilité. En conséquence, le Conseil fédéral met du temps à la disposition des comités pour présenter les avis formulés eux-mêmes ou les réseaux. Il appartient toutefois à l'instance d'en disposer en tenant compte de l'ensemble de la problématique mise en cause et des perspectives de solutions les meilleures.
- Chaque comité pédagogique doit désigner une répondante ou un répondant pour l'année. Les règles de participation au Conseil fédéral sont les suivantes : cette personne est invitée à participer au Conseil fédéral sur un ou des sujets identifiés par le Comité exécutif ; elle détient le statut de conseillère du Conseil fédéral sur le sujet pour lequel elle est appelée à faire connaître le point de vue du comité qu'elle représente ; ses frais de participation sont assumés par la FSE.
- Lors de la tenue des réseaux, les responsables sont invités à s'assurer de faire une place plus grande aux échanges sur une base régionale afin de permettre une mise en commun des informations détenues par les différents milieux, tant au niveau des problèmes que des solutions possibles. Une telle pratique pourra améliorer l'efficacité de l'action syndicale.
- Afin d'accroître cette efficacité et d'assurer un véritable rayonnement des travaux des comités et réseaux dans les milieux, les affiliés sont invités à déléguer aux réunions des réseaux des représentantes et représentants et à resserrer, s'il y a lieu, les liens de ces derniers avec leur structure locale (ex. : diffusion de l'information, sensibilisation des divers paliers locaux aux préoccupations étudiées par les comités et réseaux et, le cas échéant, contribution à la réalisation d'opérations convenues par les instances).

Pour faciliter le décloisonnement des secteurs, il est convenu de prévoir, occasionnellement, des moments où les comités de la FSE peuvent se retrouver ensemble pour réfléchir sur les grands courants en éducation et les différentes politiques gouvernementales en cette matière. Ils pourront mieux s'expliquer leur réalité propre et ainsi mieux exercer leur rôle et réaliser leur engagement.

### **En temps de négociation**

Les instances politiques, à la lumière de l'évolution de la négociation, doivent décider de la meilleure stratégie à prendre pour faire progresser la négociation et obtenir le meilleur règlement possible sur la base des objectifs poursuivis.

Jusqu'où et comment, dans ces circonstances, les comités et réseaux peuvent-ils exercer leur rôle d'aviseur auprès des instances ?

Les comités et réseaux doivent continuer d'agir en temps de négociation selon les mandats prévus au plan d'action. Cependant, pendant cette période, ils peuvent être appelés, sur demande des instances, à fournir des avis ou alimenter l'équipe de négociation sur une problématique particulière propre à leurs dossiers. Leur rôle est alors assimilable à tout autre groupe-conseil que les instances consultent pour mieux articuler leur position sur une question donnée. Ils agissent alors sur une base ponctuelle pour répondre de façon immédiate à une commande venant des instances.

En ce qui a trait au déroulement de la négociation, à la stratégie à déployer à la table, aux compromis à faire, ceci relève des instances qui ont à répondre politiquement des orientations et décisions prises à cet égard. C'est à la lumière de la conjoncture qui se présente et de l'analyse qui en est faite que ces choix se font ; il revient alors aux instances d'en assumer la responsabilité et d'en expliquer le bien-fondé.

Une compréhension claire du rôle et des attentes de chacun, tant des instances que des comités et réseaux en période de négociation, est essentielle pour aplanir les difficultés qui se posent à ces occasions et assurer la plus grande efficacité syndicale possible pour le bénéfice de l'ensemble des membres que la FSE représente.

## **2.2 Les comités pédagogiques : leur mandat et leur composition**

### **2.2.1 Mandat général des comités pédagogiques**

Dans le cadre du plan d'action de la FSE, chaque comité détient le mandat suivant :

- a) analyser les problématiques présentées dans le but d'éclairer les décisions à prendre par les instances de la FSE ;
- b) étudier les règlements, politiques et législations des divers ministères quant aux aspects touchant les services applicables à son secteur ;
- c) étudier les questions qui lui sont soumises par les instances de la FSE et formuler des avis appropriés sur ces questions ;
- d) soumettre aux instances de la FSE les questions et les informations qu'il juge nécessaires à une meilleure connaissance ou compréhension de son secteur.

### **2.2.2. Composition**

#### **a) Comité de la formation générale des jeunes**

Le comité est composé de neuf enseignantes et enseignants :

- deux de l'éducation préscolaire ;
- quatre du primaire, dont une enseignante ou un enseignant spécialiste et une enseignante ou un enseignant de l'adaptation scolaire ;
- trois du secondaire, dont une enseignante ou un enseignant des cheminements particuliers de formation. Une représentation du secteur de l'accueil doit être assurée au sein du comité.

Au moins trois femmes doivent faire partie de ce comité : une de l'éducation préscolaire, une du primaire et une du secondaire.

Pour l'année 2002-2005, le Comité de la formation générale des jeunes est formé des personnes suivantes :

### **Préscolaire**

- Lucie Rodrigue, S.E. de la région de Québec
- Joël St-Pierre, S.E. du Lanaudière

### **Primaire**

- Claudine Guénette (EHDA), S.E. de la Pointe-de-l'Île
- Donna Lessard, S.E. de la région de Drummondville
- Anne-Josée Paradis (spécialiste), S.E. de l'Estrie
- Nathalie Piché, S.E. de la Rivière-du-Nord

### **Secondaire**

- Richard Cardin, S.E. du Haut-Richelieu
- Réjean Godbout (cheminement particulier), S.E. de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue
- Francine Lussier, S.E. de la région des Moulins

## **b) Comité de la formation professionnelle**

Ce comité est composé de cinq enseignantes ou enseignants oeuvrant au secteur de la formation professionnelle ou ayant une bonne connaissance de ce secteur ; au moins deux de ces postes sont occupés par une femme.

Pour l'année 2002-2005, le Comité de la formation professionnelle est formés des personnes suivantes :

- François Caron, S.E. des Deux Rives
- Jean Loiselle, S.E.E. de la Riveraine
- Fernand Major, S.E. de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue
- Louise Gagnon, S.E. de la Pointe-de-l'île
- Carole Sauvageau, S.E. du Lanaudière

## **c) Comité de l'éducation des adultes**

Ce comité est composé de cinq enseignantes ou enseignants oeuvrant au secteur de l'éducation des adultes ou ayant une bonne connaissance de ce secteur, au moins deux de ces postes sont occupés par une femme.

Pour l'année 2002-2005, le Comité de l'éducation des adultes est formé des personnes suivantes :

- Gaston Beauregard, S.P.E. de Hautes-Rivières
- Lida Toomani, S.E. de Deux Rives
- Lyne Vallée, S.E. de l'Estrie
- Daniel Verreault, S.E. de la région de Drummondville
- Yvon Villemure, S.E. de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue

Chacun de ces comités est également composé de la ou du responsable politique de ce dossier au sein du Comité exécutif et des conseillères et conseillers affectés au dossier.

Si un ou des postes qui doivent être occupés par une femme restent vacants lors de l'élection des membres du comité ou lors du remplacement d'un membre, le Conseil fédéral peut combler la ou les vacances en question sans assurer le minimum prévu pour chaque comité.

Les enseignantes et enseignants membres des comités sont élus par le Conseil fédéral pour un mandat de trois ans. Le mandat de chaque comité débute à l'automne 2002.

### Quelques critères pour guider l'élection

Les membres du Conseil fédéral sont invités à tenir compte des critères suivants à l'occasion de l'élection des membres des comités pédagogiques :

- être une enseignante ou un enseignant en exercice ;
- avoir développé un sentiment d'appartenance à l'organisation syndicale ;
- être préoccupé et intéressé par les questions pédagogiques et professionnelles ;
- pouvoir se dégager d'un point de vue local, alimenter la réflexion et fournir des avis ;
- avoir l'esprit critique et être ouvert au débat ;
- être capable de travailler en équipe.

À ces critères d'ordre individuel, s'ajoutent ceux de la population femme-homme et l'équilibre régional.

N.B. Les membres du Conseil fédéral trouveront en annexe la liste des personnes qui siégeaient sur l'un ou l'autre des comités pédagogiques en 2000-2002.

## **2.3 Les autres comités : leur mandat et leur composition**

### **2.3.1 Comité de la condition des femmes**

#### **Mandat général**

Le Comité de la condition des femmes a comme mandat général d'assurer une meilleure appropriation par la FSE de la problématique spécifique aux enseignantes quant à leur condition de femmes.

Son rôle est de conseiller le Comité exécutif et le Conseil fédéral sur les aspects de la vie syndicale et professionnelle concernant les enseignantes que nous représentons.

#### **Tâches spécifiques**

- a) Susciter une réflexion sur la réalité de l'exercice du pouvoir dans le milieu scolaire et dans les structures syndicales.
- b) S'associer à certains travaux prévus au plan d'action prioritairement ceux concernant la lutte à la discrimination, l'équité salariale, les programmes d'accès à l'égalité (PAE), le plan de travail sur la violence et la démarche entreprise sur le fonctionnement du Conseil fédéral.
- c) Assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action de la FSE du programme d'accès à l'égalité syndicale (PAES).
- d) Collaborer aux opérations initiées par le Conseil exécutif de la Centrale ou le Comité de la condition des femmes CSQ.

#### **Composition**

Le Comité de la condition des femmes est composé de cinq femmes siégeant au Conseil fédéral (comme membre ou conseillère du membre) et de la ou du responsable de ce dossier au Comité exécutif. Si nécessaire, des femmes membres de syndicats affiliés peuvent devenir membres du comité.

Les membres du comité sont élus par le Conseil fédéral pour un mandat de trois ans.

Pour 2003-2006, le Comité de la condition des femmes est formé des personnes suivantes :

- Brigitte Bilodeau, SE de la Chaudière
- Christiane Laforce, APP de Montréal
- Pierrette Lajoie, SE Val –Maska
- Donna Lessard, SE de la région de Drummondville
- Josée Scalabrini, SPE des Hautes-Rivières
- Johanne Fortier, présidente de la FSE

### **2.3.2 Comité d'interprétation et d'application de la convention collective (CIAC)**

#### **Mandat**

Le mandat du CIAC comprend les responsabilités suivantes :

- a) collaborer à l'interprétation et à l'implantation des nouvelles conditions de travail ;
- b) poursuivre la réflexion sur l'émergence possible d'un CRT national et sur la concertation en relations du travail à la FSE ;
- c) fournir une aide-conseil à la négociation ;
- d) identifier les besoins de formation et proposer le contenu des réunions du réseau des applicatrices et applicateurs ;
- e) proposer, à chaque année, les priorités (causes types) en matière d'application de conditions de travail ;
- f) étudier toute question qui lui est soumise par les instances de la FSE.

#### **Composition**

Le CIAC est composé de six personnes issues des syndicats affiliés ; une représentation équivalente femmes-hommes est visée lors du choix des membres. Ces personnes sont désignées par le Comité exécutif pour un mandat de trois ans (deux postes deviennent vacants à chaque année).

La représentante ou le représentant du groupe en cartel avec la FSE (APEQ) est invité aux réunions du CIAC.

La ou le responsable politique du dossier des relations du travail au Comité exécutif ainsi que les conseillères et conseillers affectés au dossier sont également membres du CIAC.

Pour l'année 2000-2005, le CIAC est formé des personnes suivantes :

Poste vacant

Poste vacant

Francine Simoneau, SE du Bas-Richelieu

Fin du mandat : juin 2003

Brigitte Bilodeau, SE de la Chaudière

Fin du mandat : juin 2003

Monique Émond, Alliance de Montréal

Fin du mandat : juin 2004

Réal Fortin, SE de la Haute Côte-Nord

Fin du mandat : juin 2004

Raynald Bellerive, vice-président de la FSE

Maryse Morin, conseillère affectée à la FSE

Monique Pétel, conseillère affectée à la FSE

#### **2.4 Les réseaux : leur mandat**

Un réseau constitue la rencontre des représentantes et représentants de chaque syndicat membre de la FSE en rapport avec l'objet du réseau.

Il existe deux réseaux à la FSE :

- réseau pédagogique et professionnel ;
- réseau des applicatrices et applicateurs de la convention collective.

Dans le cadre du plan d'action de la FSE, le réseau a pour mandat :

- a) d'analyser certaines problématiques propres à certains champs d'activités (vie pédagogique et relations du travail) et de fournir des avis aux instances et aux comités auxquels il se rattache ;
- b) d'assurer le suivi dans le milieu des analyses et des décisions touchant son champ d'activités ;
- c) de faciliter la réalisation des opérations votées par les instances concernant son champ d'activités.

### **III. Les procédures d'élection des membres des comités**

Les procédures d'élection qui suivent s'appliquent pour les comités dont les membres doivent être désignés par le Conseil fédéral (voir la composition de chaque comité).

- 3.1 Le mandat des membres des comités pédagogiques est d'une durée de trois ans.
- 3.2 L'élection des membres de ces comités se tient normalement lors de la première réunion ordinaire du Conseil fédéral qui suit les vacances estivales et, dans le cas des comités pédagogiques, au début du cycle triennal de la Fédération.
- 3.3 La procédure d'élection applicable est la même que celle prévue au règlement relatif au mode d'élection des membres des différents comités statutaires formés par le Conseil fédéral.
- 3.4 Si une vacance survient en cours de mandat, le Conseil fédéral désigne un nouveau membre le plus tôt possible. La personne ainsi désignée par le Conseil fédéral complétera alors le mandat de la personne démissionnaire.
- 3.5 La présidence d'élection est confiée à la personne qui occupe la présidence des débats au Conseil fédéral. La présidence des débats indique, lors de l'adoption de l'ordre du jour, le moment (jour, heure) des élections.
- 3.6 Les candidates et candidats sont présentés par leur syndicat selon les modalités déterminées par la présidence d'élection.

## **IV. Les modalités de fonctionnement des comités et réseaux de la FSE**

### **4.1 Convocation**

- La tenue de chaque réunion d'un comité est autorisée par le Bureau de direction de la FSE.
- La tenue de chaque réunion d'un réseau est autorisée par le Comité exécutif.
- Les membres des comités sont convoqués individuellement soit par courrier, soit par courrier électronique, soit par téléphone. Cette convocation est également acheminée par message arobas.
- Les réseaux sont convoqués par message arobas.

### **4.2 Comptes rendus**

- Les comptes rendus des réunions des comités sont déposés au Comité exécutif.
- Lorsque cela s'avère pertinent, un compte rendu d'une réunion d'un comité peut être produit soit sous forme d'un message arobas, soit sous forme d'une circulaire aux syndicats.
- Les comptes rendus des réseaux sont déposés au Conseil fédéral de la FSE.

**V. Formulaire de mise en candidature des membres des comités**

Conformément à la procédure prévue à l'article 3.01 du Règlement relatif au mode d'élection des membres des différents comités, je propose la candidature de :  
\_\_\_\_\_ pour siéger au sein du comité \_\_\_\_\_  
de la FSE.

Monsieur/Madame \_\_\_\_\_ est :  
membre du syndicat \_\_\_\_\_ affilié et cette mise en  
candidature est approuvée par celui-ci.

**PROPOSÉ PAR :** \_\_\_\_\_ membre du Conseil fédéral

**APPUYÉ PAR :** \_\_\_\_\_ membre du Conseil fédéral

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), accepte d'être présenté(e) au poste mentionné précédemment et m'engage à remplir ce poste si je suis élu(e).

Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : Rés : \_\_\_\_\_ Bur : \_\_\_\_\_

Brève présentation (éléments de motivation, etc.) :

---

---

---

---

## **Les membres des comités pédagogiques pour l'année 2000-2002**

### **Comité de l'éducation des adultes**

- Monique Picard, SE de la région de Québec
- Manon Labelle, SE de l'Ouest de Montréal
- Yvon Villemure, SE de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue
- Gaston Beauregard, SPE des Hautes-Rivières
- Daniel Verreault, SE de la région de Drummondville

### **Comité de la formation professionnelle**

- Jo-Anne Paquin, SE de la région de Laval
- Luc Ferland, SE de la Pointe-de-l'Île
- Bertrand Demers, SE de la région de Québec
- Jacques Landry, SE de Vieilles-Forges
- Fernand Major, SE de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue

### **Comité des enseignantes et enseignants à statut précaire du secteur des jeunes**

- Lucie Rodrigue, SE de la région de Québec
- Angèle Bernier, Alliance des professeures et professeurs de Montréal
- Nathalie Piché, SE de la Rivière-du-Nord
- Alain Marois, Alliance de professeures et professeurs de Montréal
- Claudia Cousin, SE de Vieilles-Forges
- Doris Long, SE de la Mauricie
- Brigitte Imbeault, SEE de Le Royer
- Anne-Josée Paradis, SE de l'Estrie
- Stéphane Abran, SEE de la Rivéraine